

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-22

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Interventions Urgentes Collèges reçus à disposition du Département Article 2317312 – Sous/Fonction 221

Lors du vote du Budget Primitif de 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé une enveloppe de 40 000 € destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Lacaze à Grisolles et du Pays de Serres à Lauzerte.

I – Collège Jean Lacaze à Grisolles

Lors des violents orages du mois de juillet dernier, le standard téléphonique de ce collège a subi d'importants dégâts dûs à la foudre.

Afin de permettre un bon fonctionnement de cet établissement dès la rentrée scolaire, j'ai fait procéder à une réparation par l'entreprise Quercy Télécom. Le montant de l'intervention s'élève à la somme de **2 496,09 € TTC**.

Je vous informe que ce dossier a été transmis à la compagnie d'assurance concernée en vue d'une prise en charge par cette dernière.

II – Collège du Pays de Serres à Lauzerte

La vétusté du lave vaisselle Bonnet de la demi-pension du collège du Pays de Serres à Lauzerte, nous oblige à procéder à une remise en état de celui-ci.

Afin de permettre le bon fonctionnement dans cet établissement, j'ai fait appel à la Société Bonnet pour la réfection de cet équipement dont le montant s'élève à la somme de **1 618,98 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations ci-après et imputer **à l'Article 2317312 – Sous/Fonction 221** du Budget Départemental de 2006 les dépenses suivantes :

- Collège Jean Lacaze à Grisolles

Réparation du standard téléphonique-----**2 496,09 €**

- Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Réparation du lave vaisselle-----**1 618,98 €**

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme----- 40 000,00 €

B – Engagement à ce jour----- 23 691,05 €

C – Engagement à la présente Commission----- 4 115,07 €

D – Reliquat-----12 193,88 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-22

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
Interventions Urgentes
Collèges reçus à disposition du Département
Article 2317312 – Sous/Fonction 221**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les interventions suivantes pour un montant global de
4 115,07 € :
 - Collège Jean Lacaze à Grisolles
Réparation du standard téléphonique-----2 496,09 €
 - Collège du Pays de Serres à Lauzerte
Réparation du lave vaisselle-----1 618,98 €
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article
2317312, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,